

Circulaire n° 2019-27-D	Objet : Avis de vacance emploi secrétaire général CMA des Ardennes	DGA Examens d'aptitudes
----------------------------	--	-------------------------------

Paris, le **09 JAN. 2019**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 20-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, je porte à votre connaissance la vacance d'emploi de secrétaire général suivante :

la chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes recrute au 31 janvier 2019

un(e) secrétaire général positionné(e) rang 1

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 17 janvier 2019 sous pli confidentiel à

Monsieur le Président
Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes
8 rue des Clèves
BP 31803
08109 Charleville-Mézières Cedex

Je vous prie de bien vouloir également transmettre cette communication au(x) secrétaire(s) générau(x) adjoint(s) de votre chambre et ce, en application des dispositions de l'article 20-II précité.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julien GONDARD
Directeur général adjoint

